

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1^{er} décembre 2021

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en présentiel et en visioconférence le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 9h00, sous la présidence de M. UTHURRY Bernard.

Ont assisté au conseil :

Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics intéressés à la formation

- Mme CHAVANNE Marine	Direction Départemental des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) des Pyrénées-Atlantiques
- M. BORDENAVE Sylvain	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
- Mme BLONDEAU	Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Pau
- M. UTHURRY Bernard	Conseiller régional
- M. BONNASSIOLLE Stéphane	Mairie de Montardon

Représentants élus du personnel

- M. LANOT Jean-Michel	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. DUCOS Lionel	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- Mme RAFFIN Céline	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. LAPORTE Jonathan	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. PARODI Philippe	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. PADILLA Romain	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. PICHARDO Frédéric	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
- Mme BENEST Maryline	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
- M. RENON Pierre	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
- Mme GUILLOT Marie-Pierre	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation

Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales

- Mme LARRIEU Margaux	Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
- M. SAUVAGET Arthur	Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
- M. HERVE Didier	Représentant des associations d'anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
- Mme FELLMANN Isabelle	Représentant élu des parents d'élèves
- Monsieur BABONNEAU Fabrice	Représentant élu des parents d'élèves
- Mme POUYMIROU BOUCHET Nadège	Fédération Départementale des Syndicats Exploitants Agricoles des Pyrénées-Atlantiques
- M. IRATZOQUI Jean-Christophe	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
- M. CAMPAGNE Jean-Louis	Confédération Paysanne

Membres à titre consultatif

- Mme REGONDAUD Fabienne	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.) Service Régional de la Formation et du Développement Nouvelle-Aquitaine (S.R.F.D.)
- M. SOMMER Guy	Directeur de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- M. DABADIE Jean-Bernard	Directeur du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (C.F.P.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- M. BUREAU Arthur	Directeur de l'exploitation agricole d'Oloron-Sainte-Marie
- M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
- Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du Centre de Formation d'Apprentis Agricole (C.F.A.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- Mme DACHARRY Delphine	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. de Montardon
- Mme LAPLACE NOBLE Karine	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. d'Oloron
- M. CONSTANTIEUX Hervé	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. d'Hasparren
- M. BASTIDA Sylvain	Proviseure du Lycée Professionnel Agricole (L.P.A.) d'Orthez
- Mme ABELA Marie-Dominique	Proviseure du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
- M. LARRERE Jean-Luc	Agent Comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
- Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire Générale de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
- M. BRAGUE Mickael	Gestionnaire du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
- Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez
- M. GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire du C.F.A.A.
- M. FUMAT Christophe	Responsable du S.A.C.D. Halle Technologique
- Mme COLLET Delphine	Secrétaire de séance

Etaient absents ou excusés :

- M. NOIROT Bernard	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- M. CHAVIGNON Romain	Institut National de l'Origine et de qualité
- Mme AUDRAIN-GRANGIEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Atlantiques
- Mme LARROUY Isabelle	Conseiller régional
- M. CARRERE Thierry	Conseiller départemental
- M. TRISTANT Xabi	Jeunes Agriculteurs
- Mme BOUDASSOU Claudine	Mutualité Sociale Agricole
- Mme LABAN DE NAYS Hélène	Directrice adjointe chargée des exploitations agricoles et du développement
- Mme SAVARY Valérie	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
- Mme MIRASSOU Sandrine	Proviseure Adjointe du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (L.E.G.T.A.) de Montardon
- M. EGAL Benoît	C.P.E. au L.P.A. d'Orthez
- Mme COURTES Emilie	C.P.E. au L.E.G.T.A. de Montardon
- Mme DOUCY Julie	Conseiller Principal d'Education (C.P.E.) au L.E.G.T.A. de Montardon

M. SOMMER indique que le conseil va se dérouler en mode hybride encore une nouvelle fois et demande si quelqu'un s'oppose à l'enregistrement de la séance en expliquant que cela est plus facile pour faire le compte-rendu. Pas d'opposition à l'enregistrement. Il indique également que deux personnes, membres du conseil qui participent au vote sont confinées car pas de contact donc en visioconférence, Madame CHAVANNE et Monsieur IRATZOQUI, et leur demande leurs numéros de portable en cas de vote confidentiel pendant la séance et Madame AUDURIEAU donnera le résultat des votes reçus par SMS.

Monsieur SOMMER présente la secrétaire de séance, Madame Delphine COLLET, qui a pris ses fonctions en septembre dans l'établissement et qui vient du Puy en Velay. Il demande également à un membre du conseil d'administration parmi les

trente d'être le second secrétaire de séance, en précisant qu'au dernier conseil Monsieur Didier HERVE s'était proposé. Il lui demande s'il veut bien être de nouveau secrétaire, ce qu'il accepte.

M. SOMMER annonce que le quorum est atteint avec 23 membres présents. Il demande si tout le monde a bien reçu l'ordre du jour, l'ensemble des documents avec les liens internet et propose de faire un déroulé projeté d'une trentaine de diapositives et d'une trentaine de délibérations. Une réunion préparatoire a eu lieu avec les représentants du personnel le 26 novembre 2021 où l'ensemble des délibérations ont été étudiées sauf quelques-unes qui ont rajoutées ensuite. Pas de problèmes particuliers sur les délibérations et Monsieur SOMMER souhaite avancer rapidement pour clore la séance vers 12h30 et il convie les personnes présentes à un repas.

Il excuse l'absence de certaines personnes, dont Madame MIRASSOU qui représente le Directeur de l'AgroCampus et la DRAAF au Conseil Régional, et des collègues qui sont retenus à distance pour un audit démarche-qualité pour le CFA, le CFPPA et également l'AgroCampus 64. Une auditrice est présente depuis lundi et visite l'ensemble des sites jusqu'à vendredi. Madame LAPLACE l'accompagne aujourd'hui à Hasparren. Monsieur SOMMER indique qu'il prendra la parole sur certaines diapositives car les collègues ne seront pas disponibles et demande à Monsieur DUCOS d'intervenir sur la diapositive sur les conditions d'examen au baccalauréat.

Monsieur UTHURRY prend la parole et souhaite le bonjour à tout le monde. Il indique que la séance est en forme hybride avec une grande proportionnalité en présentiel. Il est heureux de présider de nouveau ce conseil d'administration car le dernier conseil s'était tenu entre les deux tours des élections. Il a été réélu. Il propose de reporter le premier point de l'ordre du jour, qui est l'élection du président de conseil, au prochain conseil d'administration puisqu'une réflexion est engagée par la région pour alterner les présidences de conseils d'administrations entre la région qui le fait ici depuis très longtemps et la profession. De plus, il avait été réélu président du conseil d'administration en juin 2019 donc le contrôle de la légalité ne s'opposera donc pas aux décisions prises ce jour.

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2021

M. UTHURRY demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil d'administration du 25 juin 2021. Sans observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Rapport du Directeur de l'Agrocampus 64 et Présentation des délibérations concernant l'organisation interne des centres de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur SOMMER remercie l'ensemble des équipes qui ont participé à la préparation de ce conseil. L'ensemble des rapports et la synthèse vont être présentés pendant cette séance avec un point centre par centre, trois thèmes transversaux, les délibérations et un point financier avec la décision modificative et le bilan prévisionnel pour 2022.

Monsieur SOMMER commence par un premier bilan au niveau du contexte de cette rentrée scolaire avec des conditions d'enseignement un peu plus favorable depuis le mois de septembre puisqu'il y a 100 % de présentiel avec un protocole sanitaire niveau 2, c'est-à-dire le port du masque à l'intérieur, puisque la Covid est toujours présente. Sur le site de Montardon, un cluster à la cuisine dès la rentrée a beaucoup perturbé le fonctionnement de l'établissement d'autant plus qu'il y a eu un gros renouvellement du personnel. Monsieur SOMMER salue Pierre RENON présent à la séance, cuisinier, qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre et qui a dû faire environ 400 repas par jour avec 3 personnes en cuisine sur 8 avec succès.

Monsieur RENON remercie la région pour l'aide apportée.

Monsieur SOMMER indique aussi qu'au niveau pédagogique, dû à la Covid, il a été obligé d'annuler des voyages car il n'était pas pensable de laisser partir des personnes sans pass sanitaire sur la période totale du voyage. Certains voyages sont reportés.

Il y a une hausse dans le département comme dans toute la France des cas Covid avec dans l'établissement des enseignants

et des élèves contaminés, il faut donc être vigilant et une surveillance du respect du port du masque et lavage des mains par tous les usagers de l'établissement doit être faite.

Monsieur SOMMER fait un point sur les résultats d'examens du mois de juin dernier :

Au niveau de la formation initiale de très bons résultats sur l'ensemble des centres, Montardon est à 94 %, 88 % à Oloron dû des résultats décevants pour le CFG mais plus de 90 % pour la partie lycée, et 99 % à Orthez. Monsieur SOMMER félicite toutes les équipes pour avoir amené les élèves à ce taux de réussite avec entre 66 et 75 % de mentions sur les différents centres de l'AgroCampus.

Au niveau du recrutement, il y a eu un travail important l'année dernière sur la communication sur l'AgroCampus. Le recrutement en seconde générale et technologique et en seconde professionnelle a été amélioré avec toujours quelques difficultés dans les secteurs services et aménagement paysager. Le LEGTA de Montardon a un effectif de 431. L'effectif est stable malgré l'augmentation des entrants en seconde à cause d'une perte en BTS deuxième année. Les deux LPA, Orthez et Oloron ont augmenté leurs effectifs entre 5 et 8 %.

Pour la formation en apprentissage, la réussite aux examens en 2020 était de 90 %. Cette année, le taux de réussite est de 84 %, donc un très bon taux.

Au niveau de la rentrée scolaire, il y a une stabilité des effectifs de 450. La prime Covid fait toujours son effet et lorsqu'elle disparaîtra, il y aura le risque d'une diminution des effectifs. Il y a toujours des difficultés à recruter sur le BTS Technico-commercial, le DATR et le CAP SAPVER.

En apprentissage, le BTS ATC a dû être gelé car il y avait seulement deux jeunes inscrits dont un dans chaque option. Ils ont donc été inscrits dans un autre établissement.

Des efforts vont être faits sur l'AgroCampus pour améliorer le recrutement en axant sur certaines formations.

Au niveau de la formation adulte, il y a de bons résultats aux examens (88 %). La formation HSP, qui accueille un public en difficulté, a du mal à recruter. Pour l'année dernière, 120 places offertes pour 17 inscrits, donc un recrutement de 15 % des places. Ce dispositif n'est pas adapté aux attentes de ce public en difficulté social car c'est une formation longue. C'est une perte d'activité. Les autres formations : le BPREA a un effectif 56 personnes. Le BP Aménagement Paysager et les licences fonctionnent très bien. Il y a également la possibilité de mettre en place 200 parcours à l'installation, ce sont des stages de 21 heures.

Monsieur LAPORTE prend la parole. La rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions malgré le contexte sanitaire. Le contexte Covid joue sur les réussites aux examens puisqu'il y a des épreuves en contrôle continu qui favorise les élèves et c'est tant mieux, mais il y a un certain public qui souffre de l'enseignement à distance, de l'éloignement, de stages qui parfois ne peuvent pas être accomplis.

Le contexte sanitaire sur les deux années va encore peser puisque les élèves en Terminale ont fait un cycle lycée seconde-première frappé par la Covid et l'enseignement à distance. De même pour l'enseignement supérieur, il peut avoir des fragilités, des incertitudes en arrivant dans des BTS.

Pour le recrutement, les chiffres globaux sont intéressants mais il peut y avoir en formation initiale des fragilités internes dans certaines filières qui sont multifactorielles et notamment dues à la concurrence d'autres établissements privés. Monsieur LAPORTE note que la présence de Madame MIRASSOU aujourd'hui au LP Baradat de Pau avec la région est importante pour communiquer encore plus. La communication avec l'Education Nationale, les centres d'orientation des établissements, est fondamentale pour les établissements de l'AgroCampus puisqu'ils sont également fragilisés par de multiples réformes dont Parcoursup qui a impact très fort sur la venue des jeunes du territoire dans nos établissements.

Monsieur SOMMER apporte un complément en indiquant qu'une réunion se déroulera la semaine suivante en interne sur l'AgroCampus, au sujet de la carte des formations et la mise en place d'ateliers pour la faire évoluer en évitant un jeu de concurrence et d'être dans la complémentarité et le partenariat avec notamment la mixité des publics pour certaines formations.

Monsieur UTHURRY intervient en disant que cela pose une vraie question sur le recrutement et sur l'orientation. Les métiers manuels ont du mal à être requalifiés dans tous les secteurs, y compris des métiers dont on a besoin pour faire tourner les entreprises du secteur agricole. La connotation manuelle a du mal à passer.

Monsieur SOMMER reprend avec la présentation du centre de Montardon. Il demande à Monsieur DUCOS de présenter, puisqu'il a travaillé avec Madame MIRASSOU, la modification des conditions d'examen tout en sachant qu'il va falloir modifier le règlement intérieur puisque le principe de contrôle continu pris en compte dans les examens n'y est pas spécifié. Ce sera l'objet d'une délibération présentée un peu plus tard.

Monsieur DUCOS présente la modification des conditions d'examen. Il dit qu'auparavant le contrôle continu ponctuel était

de 10 %. Avec la réforme il est passé à 40 %. Sur certaines disciplines les élèves vont être évalués sur deux ans avec l'établissement d'un contrat local d'évaluation pour fixer les règles.

Avec cette réforme, les options sont coefficientées réellement et non plus coefficient zéro avec point supérieur à la moyenne compté comme point bonus. Ce qui signifie qu'un élève peut perdre des points. Avec les options, il faudra aux élèves 1100 points et non plus 1000 points aux examens.

Pour les attestations de langues, rien n'est encore défini mais certainement à chaque fin de parcours de formation, il y aura une mini épreuve de langue et l'enseignant devra attester du niveau.

Le PIX est une évaluation en informatique sous forme de QCM et valide un niveau de la pratique informatique.

Monsieur SAUVAGET souhaite savoir si le PIX est obligatoire pour valider son diplôme.

Monsieur DUCOS lui répond que oui et qu'il sera noté sur le livret scolaire pour le Bac technologique.

Monsieur SOMMER indique que le PIX est très important pour Parcoursup.

Monsieur BASTIDA prend la parole pour le centre d'Orthez. Il a souhaité faire un focus sur un évènement organisé en novembre dernier qui est le fruit d'une réflexion en interne de l'ensemble du personnel. Cet évènement a été reporté à plusieurs reprises pour des problématiques de Covid et qui enfin a été mis en place. L'idée est de travailler sur le vivre ensemble, sur la qualité de vie au travail avec les élèves. C'est le fruit aussi de deux journées de réunion qui ont eu lieu en juillet dernier avec les enseignants et le personnel. Cet évènement a eu lieu le 16 novembre qui est la journée internationale de la tolérance. Des professionnels sont intervenus pour faire réfléchir les élèves sur la notion de respect. Dix associations locales ont été sollicitées et elles ont toutes répondu présentes ce qui a créé une sorte d'émulation au sein de l'établissement et qui a aussi permis de renforcer des liens locaux à travers des partenaires connus et d'autres non connus. Cela a engendré une volonté de contractualiser un partenariat sur une longue durée notamment avec Arcoland, l'association Addiction France et également la DGER qui incite à travailler sur la notion de laïcité avec une journée de laïcité en décembre.

Monsieur SOMMER complète la présentation de Monsieur BASTIDA en indiquant que l'année dernière à Orthez il y avait eu des interventions avec l'équipe pédagogique car des jeunes avaient des comportements un peu racistes.

Monsieur BASTIDA dit que la maison des Citoyens du monde était intervenue.

Monsieur UTHURRY donne la parole à Madame ABELA pour le centre d'Oloron et il remercie l'établissement d'être partenaire avec la ville pour le marché de Noël.

Madame ABELA dit qu'en effet le centre d'Oloron sera présent le 19 décembre au Marché de Noël de la ville.

Elle expose deux actions innovantes pour le lycée des métiers de la Montagne en lien avec la dynamique EPA2 enseigner à produire autrement, ce sont deux boutiques. La première est une boutique solidaire pour laquelle le lycée a répondu à un appel à projet de la DGER. Il s'agit de proposer une deuxième vie aux objets et d'initier un mode de communication écologique et durable. C'est une initiative des apprenants du groupe des écoresponsables et de la vie scolaire pour trouver une solution au stockage des objets abandonnés ou oubliés puisque de fait les élèves de collège ou de lycée laissent beaucoup d'objets dans l'établissement et de proposer de les réintroduire dans un circuit de prêt de matériel pédagogique, fournitures, blouses, EPI aux apprenants. Cette dynamique sera lancée lors de la journée Agroécologique qui se tiendra le 7 avril 2022 sur le lycée d'Oloron.

La deuxième initiative, en relation également avec EPA2, est un relais des boutiques de l'exploitation en lien avec la halle de transformation de mise en vente de produits des lycées agricoles de l'AgroCampus. La filière SAPAT s'est appropriée ce projet. L'équipe pédagogique est très soucieuse à ce que chacune des formations s'approprie le travail de l'exploitation. Cela remet la filière SAPAT complètement dans la dynamique de l'établissement et lui donne un rôle complètement en rapport avec le nouveau référentiel en lien avec l'animation du territoire et la notion d'accueil et de service puisque le commerce est un service. Ces apprenants se sont réunis avec Monsieur BUREAU, le directeur de l'exploitation, et avec l'enseignante Madame BLASQUIZ en ECF pour prévoir un endroit d'aménagement du point de vente, le mode de signalétique, d'accueil et de communication.

Monsieur UTHURRY remercie Madame ABELA et donne la parole à Monsieur DABADIE pour le CFPPA.

Monsieur DABADIE souhaite compléter les explications précédentes de Monsieur SOMMER sur l'activité liée à l'installation agricole avec le brevet professionnel de responsable entreprise agricole qui est un parcours de 130 jours c'est-à-dire 910 heures d'octobre à juin dont 30 jours sont dédiés à des spécialités qui traduisent le contenu de projet d'installation avec des groupes à Montardon et à Ostabat et se regroupent sur des ateliers. Il y a une forte demande sur les ateliers ovin-bovin

à Ostabat. Sur Montardon il y a des ateliers bovins, monogastriques et céréales et il y a une forte demande sur le maraîchage. Sur ces 56 parcours, il y a un financement pour 40 places de la région qui va être honoré et des financements par CPF Formation avec cette année une quinzaine de dossiers qui sont acceptés. Ces formations proposent des UCARE qui sont des unités capitalisables qui sont des modules de 9 jours répétés deux fois dans l'année. Les modules sur la transformation sont très demandés et notamment la transformation laitière et en arboriculture fruitière. C'est l'occasion d'avoir une collaboration importante avec le CFA. Depuis plusieurs années nous mixons le public CFPPA-CFA dans les UCARE.

Monsieur SOMMER demande à Madame CLEMENT de présenter pour le CFA et le CFPPA la démarche d'actualité puisque un audit est en cours et donc d'expliquer la certification Qualiopi, Qualiformagri et les enjeux.

Madame CLEMENT explique que les obligations légales vis-à-vis de la certification Qualiopi ont déjà été évoquées lors d'un précédent conseil d'administration. Qualiopi est une certification pour l'enseignement de façon générale. Tous les organismes devront passer quel que soit leur nature à la certification Qualiopi pour la fin de l'année. Le Ministère de l'Agriculture a ajouté la qualification Qualiformagri. Qualiopi est englobé dans Qualiformagri. L'auditrice qui est actuellement dans les locaux d'Hasparren a deux grilles d'évaluation parce qu'il y a des critères qui sont un petit peu différents d'une certification à l'autre. C'est une démarche AgroCampus 64 puisque des initiatives ont été prises l'an dernier sur la formation notamment des personnels de l'accueil pour qu'une personne extérieure soit orientée vers le bon service, la bonne formation. Les actions vont être de plus en plus généralisées sur les lycées et notamment sur les lycées d'accueil où il y a des formations en apprentissage et en formation continue. Mais cette démarche est essentiellement pour l'instant ciblée CFA et CFPPA. Le CFPPA avait déjà la certification RN 132 depuis quelques années. Le CFA a travaillé depuis 2019 et plus activement depuis 2020 à cette mise en conformité pour être certifié vendredi. Le CFPPA et le CFA ont travaillé dans la même direction à partir du printemps 2021.

Pour la certification Qualiopi et Qualiformagri, il faut écrire un manuel de notes internes où sont consignées toutes les façons de travailler, l'organisation générale c'est-à-dire comment accueillir les personnes, leur accompagnement, le suivi de l'abandon, la partie financière, l'archivage des documents. Dans ce manuel se trouvent des chapitres sur la stratégie générale, la stratégie interne, la stratégie externe et tout le volet pédagogique. Cela nécessite des points très précis où les personnes doivent être qualifiées au niveau de l'accueil, au niveau des audits, au niveau des positionnements. L'auditrice va vérifier que ce qui est écrit est bien mis en place.

Monsieur SOMMER profite que l'on aborde la démarche qualité pour présenter une réorganisation au sein de l'AgroCampus qui avait déjà été évoquée. A la fin de la semaine, l'établissement saura s'il est certifié ou non. Il y aura certainement des non conformités mineures puisque c'est un énorme chantier. La démarche qualité concerne également les exploitations qui doivent être HVE (Haute Valeur Environnementale) et la halle agroalimentaire doit mettre en valeur un niveau de qualité. Il est important de « mixer » la communication et la qualité et Monsieur SOMMER a décidé de modifier le profil de poste de Madame LAPLACE qui exerçait différentes fonctions : formatrice, responsable d'antenne CFA sur Oloron, responsable communication de l'AgroCampus et animatrice du collectif du CFA du département. Depuis le 1^{er} septembre, Madame LAPLACE est chargée de mission auprès du Directeur de l'AgroCampus, ce qui veut dire qu'elle n'est pas dans un seul centre mais au niveau de l'AgroCampus et pour une démarche communication-qualité : 50 % communication et 50 % qualité.

Il ajoute que des fiches de poste au CFA et CFPPA ont été également modifiées. Deux développeurs en apprentissage et en formation continue, un basé en Béarn, l'autre au Pays Basque se répartissent le territoire. Ils vont démarcher auprès des entreprises pour l'apprentissage et la formation continue. Ces trois personnes, démarche qualité et communication et développeurs seront dans les locaux anciennement annexe du CFPPA. Ce ne sont pas des créations de postes mais une évolution ce qui amènera également une réorganisation sur le CFPPA. L'évolution des fiches de poste sera présentée dans les délibérations Ressources Humaines.

Monsieur SOMMER trouve qu'il sera intéressant au prochain conseil d'administration de présenter un organigramme pour montrer les changements et la politique de l'établissement.

Monsieur UTHURRY propose de faire un point sur les exploitations.

Monsieur SOMMER présente les excuses de Madame SAVARY qui ne peut être présente ce jour et fait un point sur l'exploitation de Montardon. L'exploitation produit le même volume habituel. Un projet a été validé au conseil d'administration en juin 2020 qui est de mettre en place des dispositifs pour que les animaux aient plus de surface de pâturage avec des échanges de foncier. Actuellement l'exploitation investit deux parcelles pour permettre aux bovins de passer de l'autre côté du Bruscos et elle clôture les 6 hectares pour pouvoir sortir les animaux. Il aborde également la subvention qui n'avait été complètement utilisée. Pour l'utiliser et faire évoluer la structure de l'exploitation: désamianté un bâtiment, le détruire, refaire la plateforme de 1700 m² de surface pour refaire le stockage des ensilages et également la reprise des jus pour pouvoir les écouler, une procédure de marché a été mise en place. Une douzaine d'entreprises ont pris

contact, à peu près la moitié pour le désamiantage, l'autre moitié pour les travaux. Les plis doivent être déposés par les entreprises le 3 décembre et le choix sera fait par une commission d'où la délibération de création d'une commission présentée plus tard. Les travaux commenceront en février pour une livraison au mois de juin.

Monsieur SOMMER indique que des informations ont été données au conseil régional pour un programme pluriannuel d'investissement des exploitations. Pour Montardon, l'exploitation va travailler sur tout ce qui est le traitement des effluents dans une logique énergétique. Pour l'instant pas de retour du conseil régional.

Monsieur LAPORTE intervient suite à ce point sur l'exploitation de Montardon. Il évoque le contexte global de la direction avec l'arrêt maladie de Madame LABAN DE NAYE et celui de Madame SAVARY. Lors d'un conseil d'administration antérieur où Monsieur LASARROQUES, qui n'est pas là puisqu'il n'est plus élu, avait souhaité mettre en avant des problématiques inhérentes au fonctionnement financier et des ressources humaines des exploitations et plus particulièrement celle de Montardon. Cela doit être un point de vigilance.

Monsieur SOMMER profite de l'intervention de Monsieur LAPORTE pour saluer la Direction Régionale de l'Agriculture pour sa réactivité. Madame SAVARY, Directrice de l'exploitation, a été souffrante et a repris depuis peu avec une adaptation de son organisation du travail pour qu'elle puisse bien reprendre. Depuis un mois une ancienne collègue enseignante à la retraite a accepté de venir en renfort pour aider à l'exploitation. Elle est payée à la vacation et la DRAAF a tout de suite réagi pour mettre en place cet accompagnement. Depuis ce lundi une jeune fille, ancienne élève d'Oloron et de Montardon, qui a un profil Bac pro, un BTS ACSE et un BTS DARCI (Développement de l'Agriculture des Régions Chaudes) aux Antilles, une licence Agroalimentaire, a pris ses fonctions pour venir en renfort sur l'exploitation. Elle est prise en charge par la DRAAF. Le besoin de renfort est un coût pour l'exploitation. Les problèmes de santé ont fragilisé ce centre mais tout est fait pour faire évoluer les choses. Economiquement le système de production qui a été mis en place depuis des années doit évoluer car il ne fonctionne plus à ce jour et doit être également adaptés les effectifs et le foncier.

L'exploitation a demandé à ce que le conseil régional finance 5 hectares sur une parcelle de 24 hectares à côté de l'aéroport pour apporter un peu de foncier pour pouvoir continuer à produire car il y a un foncier instable sur cette exploitation qui empêche de se projeter. La communauté de commune s'est positionnée également pour l'achat d'une partie de ce foncier. L'exploitation et la communauté de commune vont travailler ensemble sur des projets communs, pour essayer de développer des productions de petites entreprises (maraîchage...).

Monsieur BONNASSIOLLE rajoute que la mairie sous ce nouveau mandat a une vraie volonté d'avancer sur l'idée de profiter des opportunités foncières pour mettre en place des projets avec notamment le lycée agricole pour dynamiser ses produits et leur donner du sens.

Monsieur SOMMER dit que cette année la SAFER a mis à disposition 12 hectares sur les 24 contre un loyer. Ce qui a permis de faire du maïs d'en vendre 150 tonnes à 225 euros la tonne et d'avoir une réserve alimentaire qui n'existait pas auparavant.

Monsieur PADILLA intervient pour dire qu'il se réjouit que la DRAAF et la communauté de commune participent aux projets de l'exploitation puisque les exploitations sont un point vital pour le recrutement. Il est vraiment important que les exploitations soient innovantes et un exemple.

Madame REGONDAUD adressera à ses collègues, qui gèrent les moyens, les remerciements, collègues qui ont essayé d'accompagner au mieux l'établissement.

Pour l'exploitation d'Oloron, Monsieur BUREAU a choisi de parler du volet expérimental qui va avoir lieu sur les strongles qui sont des parasites intestinaux de la brebis. C'est une problématique qui est très forte sur les Pyrénées Atlantiques qui est du notamment aux conditions climatiques. La pluviométrie et les températures assez douces, et les systèmes de conduite favorisent le parasitisme sur les troupeaux de brebis avec le risque sur ces strongles qui est très important. Les différents traitements disponibles pour les brebis laitières des Pyrénées Atlantiques sont assez limités. Peu de molécules sont disponibles, notamment un seul traitement qui est celui de la molécule l'éprinomectine qui est disponible et utilisable en lactation. Pour les autres traitements il faut écarter le lait pour une période d'au moins 8 jours. L'éprinomectine est très importante pour les exploitations mais depuis quelques années les cliniques vétérinaires ont détecté des suspicions de résistance de ces parasites à cette molécule. Différents programmes et différents partenaires ont commencé à travailler sur des moyens de lutte contre cette résistance parasitaire. Tout d'abord des programmes pour recenser les résistances mais aussi des programmes pour essayer de préserver au maximum l'efficacité de cette molécule sur les Pyrénées Atlantiques et ensuite si la résistance est avérée des programmes pour essayer d'activer d'autres leviers pour essayer de résoudre ce problème et limiter ce problème parasitaire au maximum en raisonnant différemment pour les conduites de troupeaux.

Les partenaires qui sont l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT), le Centre Départemental de l'Élevage Ovin (CDEO), la chambre de l'Agriculture, l'INRAE qui est le principal financeur, l'Institut De l'Élevage (IDELE), l'université Paul

Valéry 3 de Montpellier sont organisés sur différents programmes qui tendent vers un but commun de la gestion parasitaire et plus particulièrement des strongles. L'exploitation agricole d'Oloron a été mobilisée pour mettre en place une expérimentation : faire un point sur une possible résistance parasitaire sur l'exploitation et ensuite de mettre en place expérimentalement des leviers pour limiter et réduire le risque que cette résistance à l'éprinomectine émerge. D'autres exploitations ovines ont déjà eu des protocoles identiques mis en place, notamment l'EPL la Cazotte de Saint Affrique qui a une exploitation avec un système ovins laitiers (lait pour du roquefort), l'exploitation de Figeac. C'est une problématique qui est primordiale pour tous les éleveurs des Pyrénées Atlantiques. Dans un premier temps l'école vétérinaire est venue faire des tests pour différentes molécules et différents modes d'administration pour vérifier l'efficacité des différents traitements sur les brebis de l'exploitation. C'est un projet qui est expérimental mais aussi pédagogique avec l'intégration des classes de premières qui ont participé aux prélèvements de selles pour déterminer la charge parasitaire sur le troupeau et ensuite l'intégration des terminales et la formation BVT et les BPREA, toutes les formations qui sont attachées à l'élevage sur l'AgroCampus 64.

A la suite de ce protocole d'évaluation de l'efficacité de ces molécules, des résistances ont malheureusement été détectées sur des primo victimes sur le troupeau ce qui détermine le type de programme qui va pouvoir être mis en place. Désormais le programme courra sur plusieurs années sur l'exploitation et il faudra de mettre en place des actions, faire un suivi de l'efficacité de celles-ci et assurer la diffusion avec nos différents partenaires et différents éleveurs qui ont cette résistance confirmée sur leur élevage. Cette mauvaise nouvelle de résistance sera prise en compte dans la conduite de l'élevage.

Monsieur UTHURRY demande s'il y a des questions et Monsieur HERVE souhaite faire un commentaire. Il trouve que cette expérimentation est extrêmement importante dans la mesure où elle participe à l'évolution de l'utilisation raisonnée des produits. Les produits utilisés pour traiter le parasitisme ont souvent été utilisés de façon systématique ce qui fait qu'aujourd'hui on s'aperçoit que cette utilisation systématique n'est pas toujours bien dosée par rapport à la nécessité. Ce qui est très intéressant dans cette étude est qu'il peut avoir des évolutions à rechercher la résistance à travers la sélection génétique. Le département se place dans les leaders nationaux voir européens dans ce type de recherche.

Monsieur BUREAU dit qu'effectivement le centre ovin est précurseur dans ces recherches de résistance parasitaire pour dégager des leviers génétiques.

Monsieur UTHURRY souhaite passer à la présentation de l'exploitation d'Orthez mais Monsieur DEPLAUDE en visioconférence a été obligé de s'absenter. Monsieur BASTIDA propose de continuer le déroulement de séance et il sort de la salle pour contacter Monsieur DEPLAUDE par téléphone.

Monsieur SOMMER demande à Monsieur FUMAT de faire un point sur la halle technologique.

Monsieur FUMAT dit que les projets de la halle alimentaire aujourd'hui sont axés sur la production, l'accueil des prestataires et la pédagogie. Elle est dans une dynamique de rentabilité dans tous les projets qui sont mis en place, ce qui n'avait jamais été le cas depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui la production de steaks hachés rentre vraiment dans cette dynamique car la halle a été contactée par des prestataires pour le colirage de steaks hachés. Les services vétérinaires ont informé qu'il était nécessaire dans le cadre de la pédagogie, quand la viande hachée est travaillée, d'avoir un hachoir réfrigéré. Pour l'axe de production, l'objectif est de travailler au maximum les produits des exploitations agricoles du lycée : les vaches du lycée agricole de Montardon dans un premier temps car c'est plus facile au niveau logistique, découpées avec le GRETA boucher. La fabrication des steaks hachés sera également redistribuée sur la cantine. Les services vétérinaires ont demandé de refaire le Plan Maitrise Sanitaire, dossier de 200 pages, qui est en cours.

Pour les yaourts, le lait de la ferme de Montardon est utilisé.

L'habitude est prise de l'appeler la halle de Montardon mais c'est la halle de l'AgroCampus. La halle va desservir sur les trois lycées mais aussi travailler les matières premières sur les trois sites avec déjà un veau à Orthez, des brebis d'Oloron pour faire des produits transformés. Deux autres points de vente ont été créés toujours dans la même politique de l'AgroCampus. Les produits fabriqués sur la halle sont diffusés sur l'ensemble des sites de l'AgroCampus.

La communication doit être cohérente car la halle technologique est connue à l'intérieur de l'AgroCampus mais n'est pas connue même dans sa proche région. Le but du travail avec Karine LAPLACE est d'avoir un support de communication qui va permettre de communiquer sur la halle mais aussi à l'extérieur de telle façon d'avoir aussi un chiffre d'affaire qui sera moins impacté lors des vacances scolaires. Aujourd'hui la halle est très impactée sur son chiffre d'affaire pendant les vacances scolaires puisqu'il n'y a plus de parents d'élèves, plus d'élèves. Dans un souci de rentabilité, les derniers chiffres étaient très encourageants. La halle par rapport aux autres années va mieux, la stratégie qui est de transformer un maximum de produits et réintégrer au maximum dans les cantines, est cohérente. L'accueil des prestataires continue à se faire et est en très grosse progression.

Monsieur SOMMER souhaite rajouter que la halle a un rôle pépinière d'entreprises car elle permet à des jeunes d'avoir le

projet de lancer leur gamme à moindre coût. La halle a la capacité de les former très rapidement à l'utilisation des machines en louant la salle dont ils ont besoin. La halle agit directement sur le développement du territoire avec pour l'instant une ouverture et des relations qui sont très bonnes puisque des jeunes producteurs vont être présents dans la halle jusqu'à tard le soir et le week-end. La halle faisait également de l'achat-revente. A la rentrée, la halle a arrêté d'investir dans cet achat-revente mais elle va y revenir par la suite car l'objectif était de lancer les trois axes : reprendre la pédagogie, la production et la pépinière d'entreprises. En fin d'année a été embauchée une personne pour une journée par semaine pour faire de la production. Plus la halle produira plus son temps de travail sera augmenté. Cette personne a aussi d'autres activités. Ce qui veut dire que la halle peut monter en puissance. Monsieur SOMMER souhaite remercier l'Association des personnels du Ministère de L'Agriculture (ASMA) qui a fait confiance à la halle puisqu'un contrat a été passé pour 8 000 € de bons d'achat. Il y avait des opportunités notamment avec la préfecture pour également sur la fin d'année mais la halle n'était pas en capacité de répondre puisqu'elle avait déjà beaucoup de commandes. Il y a donc des opportunités que l'on peut saisir tout en sachant que la halle garde la politique de circuit court, de la qualité. Monsieur SOMMER ne sait pas si la halle arrivera à équilibrer cette année 2021 mais devrait s'y approcher.

Monsieur RENON souhaite prendre la parole en tant que professionnel de cuisine. Au niveau des yaourts, c'est une richesse importante avec des produits qui sont fabriqués au lycée et consommés par les élèves. Monsieur RENON vient d'une autre région où le plus souvent dans les lycées sont consommés des yaourts industriels. Les yaourts de la halle sont d'une très grande qualité au niveau gustatif avec plusieurs parfums. Et il attend avec impatience les steaks hachés qui seront frais car actuellement sont utilisés des steaks hachés surgelés. Monsieur RENON a pu travailler, il y a quelques années, dans une commune où il y avait un laboratoire boucherie avec des cuisses découpées sur place et au niveau qualité la cantine était reconnue comme une des meilleures de Haute Garonne au niveau de la viande et il espère que pour L'AgroCampus cela sera pareil. Monsieur RENON part en cuisine pour préparer le repas du midi et quitte la séance.

Monsieur SOMMER et Monsieur UTHURRY remercie Monsieur RENON et lui souhaite une bonne préparation du repas.

Monsieur UTHURRY demande si Monsieur DEPLAUDE est présent en visioconférence. Comme Monsieur DEPLAUDE n'est pas présent, il propose de dérouler les délibérations d'ordre pédagogique qui concernent notamment les voyages et leur financement, les stages et laisse la parole à Monsieur SOMMER.

Monsieur SOMMER explique que ce n'est pas qu'il veut aller vite mais qu'un certain nombre de voyages qui vont être proposés étaient déjà des voyages présentés au dernier conseil d'administration et que tous ces projets ont été présentés dans les conseils préparatoires et ont été validés.

Délibération n°2021-3-67 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER présente cette délibération sur l'organisation pédagogique de plusieurs voyages : l'apprentissage veut aller en Espagne, des voyages pour Oloron, pour Orthez. Si le salon est ouvert, Orthez va présenter le Trophée International de l'Enseignement Agricole (TIEA) à Paris. Montardon et Oloron ne seront pas présents cette année. Orthez va essayer de défendre le titre qui a été gagné cette année par Montardon. Pour ces voyages, il y a que le BTS DATR où Monsieur SOMMER met un point d'interrogation ou d'attention, car les étudiants veulent faire du WOOFING en Espagne mais il rappelle que ce sont des apprentis sous contrat et vérifiera d'avoir toutes les assurances car il ne voudrait pas qu'il y ait un accident chez un partenaire parce que cela serait un accident du travail.

Monsieur LANOT demande si le voyage est remis en cause par les élèves non vaccinés qui ne pourront pas y participer.

Monsieur SOMMER répond qu'il y a deux choses : d'abord il y a des voyages qui sont non obligatoires et les élèves non vaccinés ne pourront pas y participer. Ensuite les mêmes mesures sont appliquées pour le personnel encadrant. D'autant que les tests PCR sont valables 24 heures. Pour un départ d'une journée, le test PCR suffit. A partir de deux jours il faut être vacciné.

Monsieur LANOT posait la question pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans les classes et que les élèves connaissent la règle du jeu, le voyage en mai est maintenu.

Monsieur SOMMER ne souhaite pas pénaliser le groupe s'il y a une personne ou deux qui ne sont pas vaccinées. Il ajoute qu'il respecte leur choix mais en tant que directeur, il en porte la responsabilité. Cette décision est appliquée sur l'ensemble de l'AgroCampus.

Délibération n°2021-3-72 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER poursuit sur les conditions de financement de ces voyages qui n'ont pas changé. Les établissements participent très peu au financement à part pour les accompagnateurs qui ont leur frais pris en charge. Par principe ce n'est pas l'établissement qui finance le voyage, ce sont les jeunes et les familles, les fédérations de parents d'élèves. Les comptes sont équilibrés.

Madame FELLMAN dit que l'association des parents d'élèves a été consultée tardivement pour des demandes d'aide pour les voyages de la section euro et une enveloppe d'environ 500 € ne pourra pas être débloquée.

Monsieur SOMMER répond qu'il y avait une enveloppe de 7000 € d'aide pour les voyages européens qui était arrivée mais qui était en attente puisque l'on ne pouvait plus voyager. L'établissement a retravaillé au mois de septembre sur ce projet au dernier moment avec la ville de Strasbourg qui a été retenue après autorisation de la visiter. Il remercie quand même pour l'aide et rappellera à l'équipe de faire appel à l'association et reconnaît que la fédération des parents d'élèves est très présente au conseil et pour accompagner les projets et l'en remercie.

Délibération n°2021-3-68 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER présente la délibération qui concerne les stages et passeport montagne pour la section sportive d'Oloron pour le passeport fédéral et le stage initiateur montagne.

Madame ABELA dit que ce sont des voyages facultatifs pour la section sportive pour les élèves qui veulent avoir une qualification.

Délibération n°2021-3-73 / Adoptée à l'unanimité

Madame ABELA indique que le financement de ces stages: pour le stage initiateur montagne pour les parents est plafonné à 100 € et pour le passeport montagne en première à 60 €. Le reste est financé par le fond du lycée.

Monsieur SOMMER indique que ce sont des stages qui sont renouvelés chaque année car cela fait partie du projet de l'établissement.

Délibération n°2021-3-69 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER explique que chaque modification de calendrier doit être validée lors d'un conseil d'administration.

Délibération n°2021-3-74 / Adoptée à l'unanimité

Madame ABELA présente cette délibération qui concerne la proposition aux élèves du BAFA à Oloron. L'établissement depuis plusieurs années met en place une aide avec une enveloppe plafonnée à 1500 € et répartie en fonction du nombre de jeunes. Il est à noter également qu'il y a une convention établie avec l'association éducation environnement avec laquelle l'établissement d'Oloron travaille pour le BAFA avec un tarif négocié.

Monsieur UTHURRY dit que l'on assiste à un enthousiasme dégradé pour remplir ces stages de formation du ou non à la Covid.

Madame ABELA dit que le BAFA est une qualification intéressante sur le plan du travail pour les jeunes.

Délibération n°2021-3-70 / Adoptée à l'unanimité

Madame ABELA expose la délibération suivante qui concerne les enseignants référents à Oloron. Tous les ans les enseignants font des visites. Cette année deux nouveaux enseignants vont participer aux visites de stages des apprentis.

Monsieur UTHRRY laisse la parole à Monsieur SOMMER pour la présentation de trois projets.

De façon transversal Monsieur SOMMER souhaite faire le point sur la communication, les AgroCamps et le plan local EPA2.

Au niveau de la communication, l'établissement a été présent aux Agriday's, aux Pyrénéennes à Saint Gaudens avec l'obtention d'un trophée. Le Président et le Directeur sont venus remettre le trophée aux élèves. Il y a également eu sur place un stand pendant toute la période de ces Pyrénéennes.

Un certain nombre de personnes ont pu voir une double page dans le monde qui parlait des jeunes de Montardon. Monsieur SOMMER a été contacté par un journaliste du Monde qui souhaitait faire un état des lieux de comment des jeunes de l'enseignement agricole dans le milieu rural ont vécu la période Covid. Le journaliste est venu une semaine et le photographe trois jours. Il a beaucoup discuté avec les jeunes de Montardon malgré que Monsieur SOMMER souhaitait qu'il se déplace sur d'autres sites. C'est un bel article avec de belles photographies de certains jeunes mais on revient sur le lycée agricole qui forment des agriculteurs alors qu'il y a tellement d'autres choses. Ce sont de beaux portraits et il a bien mis en valeur l'établissement.

L'AgroCampus a participé à des salons de formations. Il était également présent en partenariat avec la région au collège d'Aire sur Adour avec le collègue de Dax avec qui l'Agrocampus a travaillé.

Les journées portes ouvertes seront organisées le 29 janvier pour le supérieur et le 19 mars pour le secondaire avec la mise en place comme l'année dernière de prise de rendez-vous. Cela avait bien fonctionné l'année précédente. La prise de rendez-vous permet qu'il n'y ait pas de file d'attente et que cela soit fluide dans les couloirs. Même si on n'était pas en période de crise sanitaire, cette organisation sera maintenue.

Il est donc important de communiquer. En sachant que l'on travaille également avec le réseau communication de l'enseignement agricole de Nouvelle Aquitaine. Ce réseau continue à se mettre en place avec Madame MIRASSOU qui est très impliquée et qui travaille avec les collègues en fonction des thématiques.

Il y aura bientôt des sacs et des étiquettes qui mettront en avant l'AgroCampus et on continuera à identifier l'établissement sur son ensemble en uniformisant tout ce qui est au niveau des véhicules car il y a encore des véhicules non identifiés ou qui sont encore sous l'ancienne appellation pour donner vie à cet AgroCampus.

Monsieur SOMMER aborde le deuxième thème : les AgroCamps. L'établissement s'est aperçu que les jeunes en septembre 2020 venus en seconde générale dans l'établissement auraient pu être en seconde générale technologique dans leur lycée de secteur mais ils étaient venus pour la section rugby. Avec la crise sanitaire cela n'a pas pu commencer. Certains se sont dit qu'il ne servait rien d'être à l'internat et de venir ici s'ils ne pouvaient pas faire leur rugby. Il fallait donc attirer ces jeunes qui viennent dans notre établissement car il y a des options qui les intéressent et cela doit être un produit d'appel. Les AgroCamps ont donc été créés et cela a permis aussi de donner de l'unité à l'établissement au niveau des trois lycées. Le principe est que des activités gratuites, pris en charge sur le budget de l'établissement pour des jeunes qui sont rentrés en seconde générale ou professionnelle, ont été organisées avec la fédération de rugby avec visite du stade et des interventions de professionnels.

Il y a eu également les AgroCamps équitation avec l'organisation de deux jours découverte du cheval avec deux centres équestres.

Les AgroCamps nature sont également AgroCampus puisque dans deux établissements il y a des formations GMNF, des formations aménagements etc. il y a eu des activités sur Montardon et également en montagne.

Les AgroCamps musique et santé ont été annulés car il n'y a pas eu assez d'inscrits

Toutes ces activités ont été proposées les 10 et 11 septembre pour fédérer ces jeunes et cela a très bien fonctionné avec une très belle ambiance avec 70 jeunes des trois lycées venus à Montardon avec beaucoup d'adultes mobilisés.

Elles seront refaites l'année prochaine.

Monsieur SOMMER aimerait bien proposer ces activités aux élèves de troisième pour les attirer mais il y a un problème de sécurité.

Les AgroCamps véto sont organisés d'une autre façon, sur deux ans quasiment, avec des activités ponctuelles car il y a beaucoup de jeunes qui viennent, essentiellement sur Montardon, poursuivre leurs études dans notre établissement pour après leur BTS PA être dans les métiers vétérinaires. Il y a déjà un certain nombre de jeunes d'inscrits à ces AgroCamps où ils

vont découvrir des particularités de ces métiers, faire un peu de dissection... L'établissement travaille de façon régionale pour essayer de porter ce projet véto pour assurer à nos jeunes une poursuite d'études dans les écoles vétérinaires.

Monsieur UTHURRY a lu l'article du Monde avec beaucoup d'intérêt et c'est une belle promotion de l'établissement et de l'agriculture parce que c'est l'image de l'agriculture qu'il faut partager et c'est une belle opération de communication.

Monsieur HERVE souhaite ajouter qu'il n'est pas toujours simple de faire de la communication et il pensait à ce que disait Monsieur le Directeur. Certains ont dû voir un reportage sur une chaîne de télévision nationale (TF1) sur un berger dans la vallée d'Ossau avec en bas d'image un bandeau « L'identité du Pays Basque » ce qui montre qu'effectivement ce n'est pas toujours simple de faire passer les bons messages.

Monsieur UTHURRY propose d'aborder la slide suivante sur le Plan Local Enseigner à Produire Autrement.

Monsieur SOMMER dit que c'est le conseil d'administration du mois de juin 2021 a voté ce plan. Un certain nombre d'activités ont été mis en place et il laissera la parole à ces deux collègues pour les exposer. Pleins de gestes doivent être mis en place : le tri des déchets... et tout le monde en est conscient sauf que le collectif ne va pas jusqu'au bout. Madame LABORDE avait aussi cette mission d'animer le Plan Local Enseigner à Produire Autrement de façon transversale. Des collègues enseignants et Madame MIRASSOU portent le projet en relation avec l'ensemble des sites. Les choses s'organisent et le plan va se construire progressivement avec dès la rentrée ne serait-ce que sur le tri des déchets dans l'établissement des poubelles avec différents sacs pour que cela rentre dans les mœurs. Il y a vraiment une dynamique d'équipe.

Monsieur SOMMER demande à Madame ABELA de s'exprimer pour Oloron qui prend la parole pour dire que sur Oloron il a quatre actions phares : l'Agroforesterie avec l'implantation de pommiers pour le verger avec la filière GMNF. L'idée est de faire un verger conservatoire juste en face de l'exploitation sur le volet pentu du lycée.

La réduction de l'utilisation du papier au CDI dans le cadre de la réduction des déchets. Dans les CDI il y a beaucoup de papiers car il y a notamment beaucoup d'abonnements pour les enseignants et les élèves puisque ce sont des supports de formation. L'intérêt était, dans le cadre du développement numérique, de passer sur des abonnements numériques. Ce qui a été fait sur le lycée avec un abonnement qui s'intitule Cafeyn avec plus de 800 titres sur la presse nationale, internationale et spécialisée et la presse locale également.

La troisième action est la mise en place d'un groupe d'écoresponsables qui s'est saisi du projet qui a été présenté tout à l'heure : la boutique solidaire en lien avec la vie scolaire et Madame ABELA remercie Madame BRUN de s'investir sur ce projet.

La quatrième action est la gestion des déchets de cantine et de compostage. Actuellement le tri des déchets est fait à la cantine mais tout le monde ne comprenait pas comment le faire. Les jeunes et des enseignants se sont saisis du projet avec une campagne de sensibilisation sur comment mieux trier à la cantine et ce tri sera valorisé par du compostage.

Pour Orthez, Monsieur BASTIDA explique que des agriculteurs ont demandé à faire des partenariats avec l'établissement pour planter des haies, l'année dernière et qui vont se poursuivre. Récemment un agriculteur a demandé à travailler avec les élèves sur l'installation de nichoirs et des hôtels à insectes.

Les équipes pédagogiques vont faire participer des élèves de Terminale à une conférence dans le cadre Acclimaterra qui sera animée par des scientifiques et pour amener les élèves à réfléchir un peu plus sur des sujets un peu plus pointus.

Monsieur UTHURRY demande où aura lieu cette conférence et Monsieur BASTIDA lui répond qu'elle aura lieu à Mourenx mi-décembre.

Monsieur UTHURRY explique que les travaux AcclimaTerra sont fondateurs de la feuille de route Néo Terra de la région avec deux comités de scientifiques qui travaillent l'un sur le réchauffement climatique organisé autour du Professeur LE TREUT et un autre sur la biodiversité autour de Monsieur Vincent BRETAGNOLLE. Monsieur UTHURRY encourage tous ceux qui peuvent aller assister à ces conférences.

Monsieur BASTIDA dit que le lycée d'Orthez avait accueilli il y a trois ans un événement AcclimaTerra et donc a gardé

contact avec ce type de plan. Le thème sera la géothermie.

Monsieur SOMMER dit que Montardon va continuer le plan dans la même lignée avec des acteurs très actifs. Ce qui est important pour lui est la naissance de la rédaction d'une lettre d'information trimestrielle qui fait le point sur tout ce qui est fait et l'avancée au niveau des différents centres. Cela permettra de maintenir cette démarche et de lui redonner de l'énergie. Cette lettre d'information sera disponible pour tous les usagers de l'AgroCampus en ligne sur le site de l'AgroCampus, affichée et distribuée dans l'établissement.

Monsieur SOMMER demande si Madame CLEMENT est toujours en ligne pour parler de la labellisation bio d'une formation.

Madame CLEMENT lui répond qu'effectivement le CFA 64 est labellisé bio sur une des formations à savoir le BPREA maraîchage. L'idée suite à des notes de service est d'agrandir les formations sur de la labellisation bio. Cela ne veut pas dire que l'enseignement sera uniquement orienté bio mais que dans les enseignements est proposée à la fois une formation sur le conventionnel et sur le bio du CAP métiers de l'Agriculture aux BTS productions Animales et Agronomie Productions Végétales. Pour l'instant il n'y a pas d'établissement labellisé bio pour le BTS PA par exemple.

Monsieur UTHURRY propose d'enchaîner sur les travaux et investissements en laissant la parole à Monsieur SOMMER et Madame AUDURIEAU.

Monsieur SOMMER laisse la parole à Madame Audurieu puisqu'elle suit les dossiers et propose de compléter si besoin.

Madame AUDURIEAU dit que dès la mi-juin il y aura quatre gros chantiers sur le site de Montardon ; Le premier le permis de travaux a été déposé à la communauté de commune récemment qui est la réfection de la toiture du grand internat et la réfection de ses façades car elles ont 50 ans et ont subi les outrages du temps, elles sont très poreuses ce qui apportent beaucoup d'humidité dans le bâtiment. L'internat va être relooké avec une isolation thermique par l'extérieur.

Le troisième gros chantier sera la rénovation intégrale de la résidence étudiante qui date des années 1970. Madame AUDURIEAU tient à la disposition pour ceux à qui cela intéressent les plans.

Le quatrième et dernier chantier est la reconstruction des ateliers des agents d'entretien de l'établissement. Le bâtiment date des années 1960 à l'époque de la construction du lycée. Il va être reconstruit partiellement derrière et petit à petit une fois que ce bâtiment sera reconstruit, la moitié du bâtiment qui est destiné aux agents d'entretien sera rasée et un parking progressivement sera mis en place.

Ces quatre projets auront lieu à partir de l'été prochain et vont s'étaler sur pratiquement un an puisque pour la résidence étudiante c'est un an, les ateliers c'est huit mois. Par contre tout ce qui touche l'internat devra être fini pour la rentrée 2022.

Monsieur PARODI demande si les menuiseries de l'internat font partie de la rénovation.

Madame AUDURIEAU lui répond que non et il trouve cela dommage car l'internat est orienté plein ouest. Madame AUDURIEAU lui dit que les budgets sont assez conséquents et vu le nombre de menuiseries c'était hors de prix et cela ne passait pas dans le budget.

Monsieur SOMMER reprend la parole en disant qu'il y a d'autres sites notamment à Hasparren où il y a un gros bâtiment qui va être livré avec une première phase en avril et non en février. Cela va augmenter de 1000 m² la surface du CFA d'Hasparren avec un nouvel internat et d'une nouvelle cuisine avec un gros investissement de la part du conseil régional. Il y a des projets en cours sur Oloron avec le plateau technique pour le service aux personnes.

Madame ABELA remercie le conseil régional qui a terminé le chantier informatique qui est un gros chantier. Le plateau technique c'est l'étude de programmation qui doit se faire en novembre-décembre, plateau technique pour la filière SAPAT puisque Madame ABELA rappelle qu'au lycée il n'y a pas de plateau technique pour ces jeunes et des travaux pratiques sont faits liés aux activités de cuisine au lycée du 4 Septembre sauf que ce lycée n'a pas la même option que le lycée d'Oloron. Ils ont plutôt une option cuisine collective alors que pour Oloron c'est l'option prestations à domicile.

Le troisième projet à Oloron sera une refonte du parking car en termes de sécurité, les bus qui arrivent sur le lycée n'ont pas la possibilité de faire un demi-tour pour pouvoir reprendre la route dans un autre sens et font donc des marches arrière sur le lycée avec toute la dangerosité que cela comporte auprès des apprenants. Evidemment les chauffeurs de bus sont très sérieux et font vraiment très attention mais ne sont pas à l'abri de quoi que ce soit. Il a été demandé au conseil régional de se pencher sur une étude pour revoir le plan de circulation du parking afin que les bus puissent manœuvrer en toute sécurité par rapport aux apprenants.

Le quatrième projet pour Oloron est un projet qui est lié au fait que le lycée est étendu mais il n'y a pas de zone couverte pour les apprenants par temps de pluie. Ils sont donc soit à l'intérieur des bâtiments administratifs, dans un grand hall ou dans un couloir. Il a été demandé au conseil régional de faire une étude de faisabilité sur la possibilité de mettre en place un terrain couvert multifonction qui pourrait être sur l'ancien plateau sportif pour pouvoir proposer aux jeunes un abri.

Monsieur SOMMER dit que la région suit également l'AgroCampus sur beaucoup de petits travaux d'entretien.

Pour Orthez, Monsieur BASTIDA explique trois points essentiels : deux projets qui sont communs avec le lycée Francis JAMME puisque le lycée est sur un campus avec l'Education Nationale avec la rénovation du plateau sportif, le lycée est en attente de l'étude de faisabilité qui sera présenté prochainement, l'extension de bâtiments dédiés aux agents territoriaux pour leur faire un pôle vraiment dédié et l'étude de faisabilité est également en attente et enfin une réflexion sur l'occupation de l'internat puisqu'il y a autant de places pour les garçons que pour les filles sauf que globalement il y a plus de garçons que de filles au lycée et il y a obligation de déplacer un groupe de 15 élèves tous les ans sur le lycée de l'Education Nationale qui s'appelle Molière qui est de l'autre côté de Gave alors qu'il existe des chambres vides dans l'aile des filles. Orthez est dans l'attente de l'étude de faisabilité de modification en terme d'aménagement intérieur.

Monsieur SOMMER indique qu'il y a beaucoup de projets à venir. Ils sont validés tout en sachant qu'il faut que les budgets suivent. Il y a des projets qui ne sont pas encore programmés, ne serait-ce que sur Montardon la reconstruction de la totalité des logements de fonction. Le projet sera lancé dès que les lignes budgétaires seront acceptées.

Il y a une très bonne écoute du conseil régional et de son mandataire la SEPA sur l'ensemble des centres.

Monsieur UTHURRY remercie Monsieur SOMMER et propose de passer à une série de délibérations qui concernent les Ressources Humaines.

Délibération n°2021-3-75 / Adoptée à l'unanimité

Madame CLEMENT dit que cette délibération concerne la création de deux postes au CFA : une formatrice, qui était vacataire, prend un poste à 40 % et un poste d'assistant d'éducation.

Monsieur SOMMER reprend la parole juste pour préciser qu'un poste d'assistant d'éducation est une création nette de poste pour le CFA sur le site d'Oloron pour venir renforcer la vie scolaire. Il fait également partie du pôle vie scolaire du site d'Oloron.

Délibération n°2021-3-76 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER poursuit sur la délibération suivante. Il dit que l'Etat a décidé de verser une prime annuelle d'un montant de 176 € bruts pour dédommager les enseignants pour les achats informatiques suite à crise de la Covid étant donné que ces personnes avaient dû acheter du matériel pour travailler à distance. Cela a été validé au niveau national. Les enseignants ont tous perçu cette prime sauf les documentalistes. Cette délibération concerne le versement de la prime annuelle pour les formateurs des CFA et CFPPA qui assurent des cours et qui sont présents un minimum dans l'établissement. Monsieur SOMMER souhaite rajouter sur la délibération à la phrase : le versement sera effectué en une seule fois chaque mois de janvier : en fonction du calendrier donné par l'Etat.

Monsieur LAPORTE dit que cette prime était liée au contexte Covid, même si on peut la juger insuffisante. Effectivement le Ministère s'est engagé sur une prime pérenne ce qui n'est pas le bon terme car cela voudrait dire tout le temps. Ce n'est pas le cas, il y a une limite de temps et personne ne connaît la fin. Pour précision les agents contractuels enseignants ont

aussi droit à cette prime. Il peut y avoir des dysfonctionnements et les collègues doivent se manifester pour qu'ils soient repérés et qu'ils la touchent bel et bien.

Délibération adoptée à l'unanimité assujettie aux remarques qui ont été faites.

Délibération n°2021-3-77 / Adoptée à l'unanimité

Madame AUDURIEAU présente la délibération sur la modification des conditions de rémunération des emplois d'accompagnement des élèves en situation de handicap rémunérés sur budget de l'EPLEFPA. La situation administrative des assistants d'éducation qui assurent le suivi des élèves en situation de handicap a évolué. Ils ont des contrats de trois ans. Au bout de six ans ces personnels ont vocation d'être cédés alors qu'auparavant ils étaient toujours rémunérés au même indice. Désormais il y a une introduction d'évolution de rémunération qui a été faite dans leur contrat de travail. Cette évolution de rémunération s'effectuera au vu du résultat de l'entretien professionnel annuel.

Monsieur LANOT souhaite intervenir pour pointer la complexité de la situation. La loi de 2005 prévoit l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Aujourd'hui il y a plusieurs intervenants : la MDPH, la DRAAF, l'AgroCampus en tant que signataire de contrats. Il est constaté, et les AESH (une dizaine de personnes sur l'AgroCampus) ont interpellé les syndicats là-dessus, un problème de phasage entre la signature des contrats et la notification de la MDPH qui intervient parfois en octobre. Il y a donc un décalage entre le moment où le jeune rentre au 1^{er} septembre généralement et ce qui sera sa date de prise en charge un mois plus tard. Ce décalage est préjudicieux dans l'accompagnement et peu cohérent pour un bon démarrage dans la scolarité et par ailleurs il y a un manque de visibilité pour les collègues qui sont en contrat AESH pour trois ans alors que l'accompagnement est lui signer pour une seule année scolaire. Il s'agit d'essayer d'arriver à lisser tous ces problèmes dans l'intérêt du jeune, dans la visibilité qu'ont ces personnes dans l'accompagnement des élèves et aussi pour apporter un peu de sérénité dans ce fonctionnement. Il rappelle que les AESH signent un contrat avec l'AgroCampus, ils peuvent donc être éventuellement affectés différemment sur Orthez, sur Oloron et sur Montardon pour compléter leur service. Il rappelle accessoirement, même si cela ne relève pas de l'AgroCampus, qu'ils sont payés une misère. La quotité de travail peut également varier avec une quotité maximale de travail de 24 heures et qui peut se retrouver réduite à 12 heures. Monsieur LANOT ne veut pas parler à la place de Monsieur SOMMER mais il croit qu'à l'avenir Monsieur SOMMER ne signera plus de contrat tant que la notification n'est pas tombée, c'est-à-dire pour l'avenir si la notification n'arrive pas au 1^{er} septembre, le contrat ne sera pas signé ce qui est une situation pas satisfaisante pour les syndicats.

Madame REGONDAUD entend bien en tant qu'autorité académique mais elle dit que la DRAAF n'a pas de marge de manœuvre. Elle constate que les dossiers MDPH arrivent même jusqu'au 1^{er} mars et il n'y a aucun moyen pour la DRAAF d'intervenir. C'est très compliqué pour les AESH d'avoir une quotité de travail qui change tous les ans, de ne pas avoir de visibilité mais elle n'a vraiment aucun levier.

Monsieur LANOT entend bien mais il dit qu'il ne s'agit pas encore une fois de pointer les responsabilités mais d'arriver à lisser un fonctionnement qui est à la fois chaotique, complexe, avec différents intervenants. A Oloron 66 élèves ont un dossier d'accompagnement c'est-à-dire un tiers des effectifs pas qu'avec des AESH. En 10 ans cela a explosé. C'est une meilleure prise en charge, une meilleure reconnaissance.

Monsieur SOMMER dit que c'est un système de chaîne : le département, les familles. Il est arrivé que des familles ne transmettent pas le document. Il faut aussi détecter le jeune puisque parfois il est découvert au fil de l'eau des handicaps qui n'ont pas été vus avant. Ce système n'est pas satisfaisant pour tout le monde.

Monsieur DUCOS demande quelle est la durée des contrats des AESH. Sont-ils de trois ans ?

Madame REGONDAUD répond qu'ils signent un contrat pour trois ans mais la quotité de travail peut varier sur les trois ans.

Monsieur LANOT précise que l'attribution MDPH n'est que d'un an. Il souhaite rebondir sur les propos de Monsieur SOMMER quant aux dossiers non transmis par les familles. A leur décharge, les dossiers sont très complexes.

Monsieur LANOT demande s'il est possible de faire passer un message à travers le conseil d'administration au moins au

niveau du département d'améliorer les choses, qu'elles soient plus fluides et simplifiées.

Monsieur UTHURRY remercie pour ce débat et ces informations.

Délibération n°2021-3-78 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER propose avec cette délibération des changements de rémunération pour essentiellement des formateurs tant pour le CFA que pour le CFPPA et du changement d'échelon avec date d'effet.

Monsieur LAPORTE dit que lors d'un conseil d'administration antérieur, il était question de négociation pour des changements de rémunération pour l'ensemble du personnel.

Monsieur SOMMER lui répond qu'il n'est pas fermé à la discussion mais actuellement la direction est très occupée avec la crise sanitaire.

Monsieur PARODI demande des éclaircissements sur la grille indiciaire qui date de 2017 et pourquoi elle n'est pas plus récente.

Monsieur LARRERE explique que cette grille indiciaire est une grille d'indice brut donc les indices augmentent automatiquement en face.

Délibération n°2021-3-79 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER souhaite prendre la parole pour cette délibération qui concerne des modifications des conditions de plusieurs emplois de droit public. Il dit que précédemment, il a parlé de la réorganisation avec une chargée de mission communication et qualité, l'évolution des fiches de poste des développeurs de l'apprentissage et de la formation continue, la prise de fonction de directeur de Monsieur DABADIE, l'évolution d'un poste de formateur en ingénierie de formation. Monsieur SOMMER répète qu'un nouvel organigramme sera présenté au mois de mars. Ces nouvelles conditions de travail et d'activités amènent à faire évoluer les primes qui sont afférentes. Les modifications sont toujours au bénéfice de l'agent et il garde toujours l'intitulé formateur, seule la mission est modifiée. Le CFA porte certains postes financièrement et le CFPPA va en porter d'autres. Il y a toujours un des centres qui le porte et après entre centres il y a des répartitions en fin d'année sur les charges communes.

La première modification est sur un poste de formateur qui touchait l'ISOE plus le Supplément familial de traitement (SFT). L'évolution qui est proposée ce sont les éléments constitutifs de la rémunération. Ce personnel, conseillé en formation, touchera une demi CFC. Annuellement l'impact sera de 2 600 €.

Pour le deuxième poste, c'est une évolution de poste de développeur d'apprentissage, poste qui a été libéré par un agent. Il touchera une demi CFC et l'impact sera de 1 100 € annuel.

Pour le poste suivant, chargé de communication, les primes sont requalifiées avec une demi CFC pour un coût sur l'année de 2 600 €.

Pour le poste de formateur qui est désormais un développeur de l'apprentissage et de la formation continue qui était à l'ISOE à 60 % + 40 % de demi ISCFC passe à 100 % de demi CFC pour un coût pour l'établissement de 1 100 €.

Au niveau de la halle agroalimentaire, le poste de responsable qui était à l'identique d'un poste d'enseignant et n'avait donc accès à aucune prime, aura une prime équivalent à une demi CFC en terme de montant mais c'est une prime de technicité avec un coût annuel de 5 350 €.

Il y a un poste de formateur qui évolue en ingénierie de formation. Il n'y aura plus d'ISOE mais une demi prime CFC. Le coût supplémentaire sera de 2 600 €.

Le dernier poste concerne le poste de secrétariat administratif de catégorie B. Ce poste vacant va être redéfini en catégorie C car il y a une redistribution des tâches. Une personne sera recrutée sur ce poste vacant qui aura des missions de catégorie C. Le coût sera de – 2 600 € pour l'année. Le fait d'avoir réorganisé essentiellement en catégorie A fait qu'il n'est plus nécessaire l'existence de ce poste en catégorie B

Délibération n°2021-3-80 / Adoptée à l'unanimité

Pour cette délibération, Monsieur SOMMER dit que l'établissement est obligé de suivre la loi, les salariés agricoles non cadres sont obligés de cotiser à l'épargne retraite.

Délibération n°2021-3-81 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER explique que le site d'Oloron avait un fromager qui travaillait sept mois dans l'année. Il lui a été proposé un CDI intermittent à 80 % avec une reprise des paliers car il avait des CDD à temps partiel.

Délibération n°2021-3-71 / Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021-3-82 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER présente cette délibération sur ERAMUS. L'établissement fait partie du consortium dans le cadre du dispositif ERASMUS. Il y aurait la possibilité de relancer des mobilités des apprentis mais également des personnels.

Délibération n°2021-3-83 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur UTHURRY introduit la délibération sur la fermeture administrative de l'EPLFPA du vendredi 24 décembre au dimanche 2 janvier 2022.

Monsieur SOMMER dit que le principe est d'harmoniser la fermeture de tous les centres. Il y aura toujours une personne de permanence de sécurité.

Délibération n°2021-3-84 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER explique que les trois délibérations qui vont se suivre concernent les trois exploitations qui ont déposé un dossier d'aide financière au conseil régional pour des matériels. Les exploitations ont eu des réponses positives. La subvention qui est accordée est toujours de 60 %. Les délibérations sont présentées pour que le conseil d'administration accepte ces subventions.

Délibération n°2021-3-85 / Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021-3-86 / Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021--87 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur UTHURRY introduit la délibération suivante qui porte sur la constitution de la commission d'appel d'offres et la commission d'achats.

Monsieur SOMMER dit qu'il faudrait 5 membres du conseil d'administration pour la commission d'appel d'offres et 4 membres pour la commission d'achats.

Monsieur PARODI, Monsieur LAPORTE, Monsieur PICHARDO, Madame RAFFIN et Madame BENEST se proposent pour composer les commissions.

Monsieur UTHURRY les remercie et propose de passer à la délibération suivante.

Délibération n°2021-3-88 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER prend la parole pour cette délibération qui concerne le remboursement des frais de déplacements des apprentis dans le cadre des actions pédagogiques. Il dit qu'une délibération était passée l'année dernière concernant la demande qui était faite aux adultes de prendre leur voiture dans le cadre des actions pédagogiques au lieu de louer un bus. Il était donc logique qu'ils soient remboursés de leur frais de déplacement. Il est donc proposé la même chose aux apprentis.

Délibération n°2021-3-89 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur UTHURRY présente la délibération suivante qui concerne les admissions en non-valeur pour un total de trois cent euros pour les trois établissements.

Monsieur SOMMER dit que cela veut dire qu'il y a un gros travail de recouvrement fait par l'agence comptable.

Délibération n°2021-2-46 / Adoptée à l'unanimité

Il poursuit avec la délibération suivante qui concerne la sortie d'inventaire de deux photocopieurs qui appartiennent à l'établissement pour changement de matériels sur le CFA. L'ancien matériel sera récupéré par le fournisseur pour recyclage.

Délibération n°2021-3-91 / Adoptée à l'unanimité

Il continue sur la délibération concernant la convention d'adhésion au groupement Educado. Le groupement Educado est un dispositif de recrutement de nouvelles sorties des Troisièmes au titre de l'année 2021 et de l'année 2022 puisqu'à cheval sur une année scolaire

Délibération n°2021-3-92 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER dit qu'il faut remercier la direction régionale de l'Agriculture de s'être battue pour qu'Orthez bénéficie d'un demi-poste d'infirmier à cette rentrée du mois de septembre. Cet infirmier travaille avec l'infirmier(ère) du lycée de l'Education Nationale dans les mêmes locaux. Il y a une convention qui unit les deux établissements. Cet avenant permet aux deux infirmiers de travailler sur le même site.

Monsieur BASTIDA dit que le directeur du lycée Francis JAMMES l'a invité à son conseil d'administration le lendemain pour porter à deux voix ce document qui est vraiment une synergie entre les deux établissements.

Délibération n°2021-3-93 / Adoptée à l'unanimité

Madame AUDURIEAU prend la parole pour expliquer qu'il y a deux types de tarifs, ceux des services de restauration et d'hébergement qui sont communiqués pour information. Elle rappelle que c'est le conseil régional qui établit ces tarifs pour l'ensemble des établissements scolaires de la région. Ces tarifs ont subi une augmentation de 3 % qui est due essentiellement par le fait de l'augmentation du gaz et de l'électricité. Ces 3 % d'augmentation devront être consacrés à l'amélioration au niveau de la restauration scolaire au niveau de la qualité des produits. A partir du 1er janvier devront être consacrés 20 % de produits bio dans l'alimentation de la cantine et augmenter le quota de produits en circuit court. Ce qui pour l'AgroCampus ne va pas être trop difficile puisqu'effectivement compte-tenu des projets qui ont été présentés par la halle agroalimentaire sur les produits laitiers et les steaks hachés.

Les autres tarifs sont les locations de salle par l'AgroCampus. Ces tarifs n'ont pas changé par rapport à ceux de 2020.

Délibération n°2021-3-94 / Adoptée à l'unanimité

Aspects budgétaires

Délibération n°2021-3-95 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur UTHURRY laisse la parole à Madame AUDURIEAU pour les délibérations financières.

Madame AUDURIEAU dit que la décision modificative n°2 est une décision modificative de fin d'année et donc elle porte essentiellement sur des ajustements. Cet exercice budgétaire a été une année de transition puisqu'après les perturbations dues à la crise sanitaire de l'année 2020, l'établissement a redémarré progressivement. Beaucoup de projets se sont faits en hybride. Beaucoup d'actions ont été reportées ou annulées. Pour les chiffres présents sur la délibération au niveau des produits, il y a un rajustement modeste puisque les produits n'augmentent que de 17 148 € sur cette fin d'année alors que les charges augmentent de 111 707 €. Si on regarde globalement au niveau de la formation initiale il y a un léger déficit de

40 400 € dû essentiellement aux produits d'hébergement et de restauration qui ont été largement impactés puisque tout au long du printemps 2021 était accueillie la moitié de nos élèves ce qui correspond à 100 000 € de perçus en moins de pension pour les trois établissements scolaires de formation initiale : pour le lycée de Montardon 60 000 €, pour Oloron et Orthez 40 000. Le lycée de Montardon a réussi à équilibrer le DM mais pour le lycée d'Oloron 39 000 € ont été difficiles à absorber alors que pour le lycée d'Orthez ça se joue à 1 000 € près.

La formation continue a équilibré ses comptes. L'apprentissage a le vent en poupe et progresse bien avec 600 000 € de bénéfice.

Globalement sur les exploitations et la halle on est à - 219 000 €. Les difficultés de l'exploitation de Montardon sont connues. Du fait de certaines absences l'exploitation a dû avoir recours pour des travaux par une entreprise et des mi-temps thérapeutiques ont dû être compensés ce qui est donc difficile d'équilibrer sur l'exploitation. Malgré tout, par rapport à l'année précédente la casse est évitée avec - 179 000 €. Tandis que l'exploitation d'Oloron est à + 10 000 € et que l'exploitation d'Orthez équilibre plus ou moins malgré la crise aviaire.

Monsieur SOMMER intervient pour dire que ce sont des lignes budgétaires ouvertes, ce qui ne veut pas dire qu'automatiquement toutes les charges seront réalisées.

Madame AUDURIEAU dit que les lignes budgétaires sont ouvertes pour pouvoir assumer les dépenses et le bilan sera connu fin janvier.

Il est à noter un net redressement des comptes de l'AgroCampus 64 malgré la difficulté de certains centres puisque le roulement net après DM est de 2 661 720,09 € ce qui permet un fonctionnement de 120 jours. Ce qui va permettre de faire des investissements et de ne pas être en difficulté pour payer tout ce qui va être les travaux à venir.

Monsieur UTHURRY dit que c'est son quatrième conseil d'administration en deux jours et l'Education Nationale préconise 60 jours de fonctionnement. Lorsque les établissements de l'Education Nationale sont à + 10, ils sont ravis.

Monsieur SOMMER précise que l'établissement a 50 % de personnels payé sur le budget, de l'activité en terme d'investissement par rapport à l'Education Nationale. L'AgroCampus a vraiment besoin d'avoir une bonne trésorerie.

----- Délibération n°2021-3-96 / Adoptée à l'unanimité -----

Madame AUDURIEAU reprend la parole pour présenter le budget prévisionnel qui est aux alentours de huit millions neuf. Il était en 2021 de huit millions cinq. Le CFA stabilise son budget et tous les autres centres progressent. En 2020 et 2021 les budgets avaient baissé dû à la crise Covid. En 2022, on espère que ce sera le budget de redémarrage et de la pleine activité et que tous les projets qui ont été présentés tout au long de ce conseil vont pouvoir se dérouler normalement.

Ce budget est présenté en excédent de 132 208 €. Cela fait deux années consécutives que sont présentés des budgets excédentaires ce qui n'avait pas été le cas entre 2014 et 2020. Malgré tout, les résultats sont inégaux, la formation initiale est toujours en léger déficit avec les lycées d'Oloron et d'Orthez qui peinent à atteindre leur équilibre financier. Les 350 000 € d'excédents du CFA sont dus à une meilleure prise en charge du coût global par apprenti. Les exploitations et la halle poursuivent leur reprise en mains. L'exploitation de Montardon a présenté un budget légèrement moindre que les autres années, les exploitations d'Oloron et d'Orthez tendent à l'équilibre, la halle a aussi pour la deuxième année consécutive un budget équilibré. Des efforts sont faits à tous les niveaux dans tous les centres pour tendre à l'équilibre. La capacité d'autofinancement remonte petit à petit et serait théoriquement en 2022 de 217 000 €. La variation prévisionnelle de la diminution du fond de roulement est de 30 000 €. Le montant de l'investissement sera de 700 000 € avec 413 000 € destiné à la poursuite du programme de l'exploitation de Montardon, 37 000 € pour l'exploitation d'Oloron et 20 000 € pour celle d'Orthez et il reste 97 000 € pour le CFA de crédits régionaux à utiliser.

Monsieur UTHURRY remercie les membres du conseil pour leur participation active.

Monsieur PADILLA prend la parole car il a quelques questions que les personnels ont remonté. La première chose qui les interpelle dans le contexte global de la Covid, ce sont des personnels qui sont exposés à des risques psychosociaux (RPS). Il

demande à ce que puisse être mis en place des personnes ressources et des mesures pour accompagner ces personnes en difficulté et éventuellement prévenir à l'avenir. Et l'autre question est par rapport à l'ouverture d'une section grande culture en Bac pro CGEA du lycée agricole d'Orthez qui a été refusée récemment lors d'une instance régionale. Demande formulée qui est peu couteuse en heures puisqu'on a bien compris qu'on fonctionnait à moyens contraints. Cela crée une déception que l'on peut juger légitime puisque cela existait historiquement sur le lycée il y a longtemps. C'est un projet discuté en conseil intérieur du LPA d'Orthez, Monsieur SOMMER et Monsieur BASTIDA ont dit qu'ils s'engageaient à tenir une fois de plus par explications avec toutes les parties prenantes le projet d'ouverture de cette section qui est assez faible en heures.

Monsieur SOMMER lui répond qu'un dossier sera redéposé. Il dit également qu'il l'a bien entendu sur les personnels à risques psychosociaux (RPS).

Monsieur SOMMER remercie Monsieur le Président et toutes les personnes d'avoir assister au conseil. Il remercie les collègues de l'administration d'avoir préparé le conseil d'administration.

La séance est clôturée à 12h34.

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard UTHURRY